



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2014-2015

RB/CS

P.V. AEDCI 68

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2015

Ordre du jour :

1. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 18 mai (réunion jointe avec la Commission des Finances et du Budget), 3 et 10 septembre 2015
2. Dossiers européens qui sont dans la compétence de la commission:
 - COM(2015)185 : Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions. Le programme européen en matière de sécurité.
Rapporteur: M. Marc Angel
 - COM(2015)295 : Communication de la Commission au Conseil. Informations financières sur le Fonds européen de développement.
Rapporteur: M. Marc Angel
 - JOIN(2015)22: Communication conjointe au Parlement européen et au Conseil. L'UE et l'ASEAN: un partenariat à visée stratégique.
Rapporteur: M. Marc Angel
 - JOIN(2015)24 : Proposition conjointe de décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union européenne, et à l'application provisoire de l'accord de partenariat et de coopération renforcé entre l'Union européenne et la République du Kazakhstan.
Rapporteur: M. Marc Angel
 - COM(2015)316 : Rapport de la Commission. Rapport annuel 2014 sur les relations entre la Commission européenne et les Parlements nationaux + annexes
Rapporteur: M. Marc Angel
 - COM(2015)315 : Rapport de la Commission. Rapport annuel 2014 sur la subsidiarité et la proportionnalité.
Rapporteur : M. Marc Angel
3. Dossiers européens : adoption de la liste des documents transmis entre le 19 et le 25 septembre 2015
4. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, Mme Simone Beissel (remplaçante de Mme Lydie Polfer), M. Eugène Berger, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen (remplaçante de M. Marc Spautz), M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, M. Roger Negri (remplaçant de M. Yves Cruchten), M. Claude Wiseler

M. Charles Goerens, membre du Parlement européen

Mme Rita Brors, Administration parlementaire

Excusés : M. Yves Cruchten, Mme Lydie Polfer, M. Marc Spautz

Mme Anne Brasseur, observatrice

M. Georges Bach, M. Claude Turmes, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

Un membre de la commission fait savoir qu'au cours d'une réunion parlementaire internationale, des participants se sont intéressés à la position de la Chambre des Députés sur les enquêtes menées par le Parlement européen dans le domaine des finances et de la fiscalité. L'orateur est d'avis qu'il s'agit d'une question importante et propose que la présente commission s'en saisisse, éventuellement en coopération avec la Commission des Institutions, respectivement des personnes s'occupant de ce dossier au sein du Parlement européen ou encore des membres de la Représentation permanente à Bruxelles. Le Président de la commission propose de traiter ce sujet au cours de la réunion du 12 octobre 2015, dans le cadre de l'entrevue avec les membres du Parlement européen. Le membre de la sensibilité politique ADR donne à considérer que le Parlement européen n'a pas de compétence en matière fiscale. Il s'indigne par ailleurs au sujet de la dénomination de la Commission « Affaires constitutionnelles » du Parlement européen. Le Président de la commission donne à considérer que cette dénomination existe depuis longtemps.

1. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 18 mai (réunion jointe avec la Commission des Finances et du Budget), 3 et 10 septembre 2015

Les projets de procès-verbaux sont adoptés.

2. Dossiers européens qui sont dans la compétence de la commission:

COM(2015)185 : Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions. Le programme européen en matière de sécurité.

Rapporteur: M. Marc Angel

Il ressort d'un sondage réalisé par l'Eurobaromètre en 2014 que les citoyens européens sont de plus en plus préoccupés par la question de la sécurité. La peur du terrorisme préoccupe 49% des citoyens (contre 33% lors du sondage précédent). En juin 2014, le Conseil a demandé à la Commission européenne d'élaborer une nouvelle stratégie en matière de sécurité, remplaçant celle de 2010. La nouvelle stratégie devra couvrir la période de 2015 à 2020. Les Etats membres, les institutions et les agences européennes sont censés mieux collaborer dans les domaines de la lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée et la cybercriminalité. Cette coopération vise les objectifs suivants :

- endiguer la radicalisation, en instituant un centre d'excellence s'appuyant sur le réseau de sensibilisation à la radicalisation, créé en 2011 et regroupant, à l'échelle de l'Union européenne, des organisations et des réseaux actifs en la matière ;
- actualiser la décision-cadre sur le terrorisme, en établissant un cadre juridique plus cohérent pour faire face au phénomène des combattants étrangers ;
- tarir les ressources financières des criminels, en renforçant la coopération entre les autorités compétentes en Europe ;
- développer le dialogue avec le secteur informatique, en lançant un forum européen avec les grandes entreprises informatiques pour riposter à la propagande terroriste sur l'internet et dans les médias sociaux, et en cherchant à répondre aux interrogations des services répressifs suscitées par les nouvelles techniques de cryptage ;
- renforcer le cadre juridique relatif aux armes à feu, en mettant en place des normes communes, en échangeant davantage d'informations et en intensifiant la coopération avec les pays tiers ;
- renforcer les outils de lutte contre la cybercriminalité, en s'attaquant aux obstacles à la conduite des enquêtes pénales en ligne ;
- développer les capacités d'Europol, en créant un centre européen de la lutte contre le terrorisme qui aidera l'Agence à mieux soutenir les actions menées par les autorités répressives nationales contre les combattants terroristes étrangers, le financement du terrorisme, les contenus extrémistes violents en ligne et le trafic illicite d'armes à feu.

Discussion

Le représentant de la sensibilité politique ADR souligne que la volonté d'augmenter la sécurité ne devra pas entraver la liberté d'expression. Le Président-rapporteur répond que ni dans la communication sous rubrique, ni dans les textes législatifs afférents traités au sein de la Commission juridique ne sont proposées des mesures entravant la liberté d'expression.

COM(2015)295 : Communication de la Commission au Conseil. Informations financières sur le Fonds européen de développement.

Rapporteur: M. Marc Angel

Le rapporteur fait savoir que le document sous rubrique est très technique. Le document expose les engagements financiers 2015-2016 en prenant en compte les prévisions de la Banque européenne d'investissements (BEI) et en s'appuyant sur les programmes antérieurs du FED. Le rapporteur rappelle que lors de ses réunions, la commission a constaté à plusieurs reprises un manque de transparence et de contrôle parlementaire du FED. L'accord de Cotonou prenant fin en 2020, les discussions sur « l'après-2020 » se poursuivent au niveau européen. Une conférence organisée par la Cour des Comptes

européenne sur ce sujet aura lieu fin octobre.

Le membre du Parlement européen présent informe que la Commission européenne a annoncé la création d'un « trust fund » alimenté de 1,8 milliards d'euros. Une des sources d'alimentation serait le fonds de réserve du FED. L'orateur constate une tendance à confondre les fonds destinés au développement avec d'autres buts que celui de combattre la pauvreté. Il rappelle que l'engagement pris en 2005 par les Etats membres de dépenser 0,7% du RNB pour le développement, est loin d'être réalisé. Par ailleurs, la Commission européenne a annoncé la publication d'un livre vert sur « l'après 2020 ».

JOIN(2015)22: Communication conjointe au Parlement européen et au Conseil. L'UE et l'ASEAN: un partenariat à visée stratégique.

Rapporteur: M. Marc Angel

Le partenariat stratégique visé avec les pays de l'ASEAN s'étend sur une multitude de domaines comme le commerce, la sécurité, le changement climatique, l'état de droit, l'aviation civile, etc. Le but de la création d'une zone de libre échange régionale est également mentionné. L'Union européenne dispose déjà d'accords commerciaux bilatéraux avec certains pays de l'ASEAN. Le dialogue politique dans le cadre du partenariat se concentrera sur le développement durable et la lutte contre le changement climatique. L'aide financière de l'Union européenne destinée à l'intégration de la zone ASEAN sera doublée. De nouvelles initiatives seront prises dans les domaines de la sécurité maritime, de la prévention de crises et de catastrophes, de la criminalité transfrontière et de la diplomatie préventive (médiation, état de droit, observation des élections).

JOIN(2015)24 : Proposition conjointe de décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union européenne, et à l'application provisoire de l'accord de partenariat et de coopération renforcé entre l'Union européenne et la République du Kazakhstan.

Rapporteur: M. Marc Angel

Les relations entre l'Union européenne et la République du Kazakhstan remontent à la signature d'un accord de partenariat et de coopération signé en 1995 et entré en vigueur en 1999. En 2011, le Conseil a pris la décision de négocier un accord de partenariat et de coopération renforcé, signé en 2015. Le dialogue renforcé comprend un large éventail de domaines, touchant les droits de l'homme, la coopération judiciaire, la non-prolifération d'armes, la lutte contre le terrorisme et la corruption, la santé, l'environnement, la fiscalité, l'énergie, l'éducation, les sciences, la technologie, les affaires sociales, les transports, etc. L'accord prévoit un meilleur environnement règlementaire en matière de commerce, pour que les entreprises européennes puissent mieux s'engager au Kazakhstan. Le Parlement européen a suivi les négociations tout au long du processus.

Discussion

Le représentant de la sensibilité politique ADR critique les conditionnalités politiques des traités, conditionnalités qu'il considère comme irréalistes.

COM(2015)316 : Rapport de la Commission. Rapport annuel 2014 sur les relations entre la Commission européenne et les Parlements nationaux +

annexes

Rapporteur: M. Marc Angel

COM(2015)315 : Rapport de la Commission. Rapport annuel 2014 sur la subsidiarité et la proportionnalité.

Rapporteur : M. Marc Angel

L'année 2014 fut marquée par l'institution de la Commission « Juncker » suite aux élections européennes. Dû à ce changement, la Commission européenne a publié moins de propositions législatives en 2014 que pendant l'année précédente. Les Parlement nationaux ont émis 506 avis. Le parlement portugais a émis 118 avis à lui seul, incluant également des avis positifs respectivement de simples accusés de réception des propositions législatives de la Commission européenne avec l'indication qu'elles seront traitées dans les commissions sectorielles. Les parlements des autres Etats membres ont émis entre 2 et 10 avis motivés.

Dans le cadre du contrôle de la subsidiarité, la Chambre des Députés a émis un avis motivé sur la proposition du Parlement européen et du Conseil relative à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques. Le plus grand nombre d'avis motivés ont été émis par les parlements nationaux sur les propositions législatives relatives aux infractions douanières et les sanctions applicables (3 avis motivés), aux déchets des piles et accumulateurs (3 avis motivés) et aux produits biologiques et leur étiquetage (2 avis motivés). Au total, 21 avis motivés ont été émis par 10 parlements dans le cadre du contrôle de subsidiarité (contre 88 en 2013).

Discussion

La commission discute sur l'initiative d'un « carton vert » proposé au sein de la COSAC. Lors de la conférence à Riga, la Chambre des Députés s'est vue conférer la tâche de créer un groupe de travail pour avancer et conclure le dossier du « carton vert », respectivement du « dialogue politique renforcé » dans le cadre de sa présidence de la COSAC. Le groupe de travail se réunira le 30 octobre à Luxembourg. Le but du « carton vert » est de demander à la Commission européenne de prendre une initiative (livre blanc, livre vert ou proposition législative) sur un sujet précis. Un premier essai a été proposé par le « House of Lords » anglais sur le gaspillage d'aliments (« food waste »).

En ce qui concerne l'idée de créer une assemblée parlementaire internationale des parlements de la zone euro, il a été proposé au sein de la COSAC que les sujets y afférents soient traités au sein de la Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance au sein de l'Union européenne (« Article 13 »).

3. Dossiers européens : adoption de la liste des documents transmis entre le 19 et le 25 septembre 2015

La liste des documents est adoptée.

4. Divers

Le Président de la commission informe que les travaux sur le projet de loi 6979 se poursuivront au cours des prochaines réunions de la commission et que le projet revêt urgence.

Le représentant de la sensibilité ADR informe sur son déplacement en Suède et en Finlande dans le cadre de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN. Dans les yeux de l'orateur, l'Assemblée parlementaire est très influencée par les délégués des pays baltes et de la Pologne qui se positionnent de façon immoderée contre la Russie et reproduisent la propagande de la guerre froide. Des participants ukrainiens de l'extrême-droite y sont acclamés, ce qui donnerait lieu à des soucis. En ce qui concerne la crise migratoire, la Finlande s'est abstenu lors du vote sur la relocalisation au sein du Conseil, considérant que sa capacité d'accueil de réfugiés a été atteinte. La frontière entre la Finlande et la Russie (comptant 1.364 kilomètres) est fermée pour les migrants, la coopération russe-finlandaise en matière de contrôle de la frontière semble donc bien fonctionner. En Suède, la situation migratoire est telle qu'à huis clos, des politiciens se prononcent pour un revirement, respectivement une redéfinition de la clé de répartition au sein de l'Union européenne. La politique suédoise se trouve sous la pression des tendances de l'extrême-droite qui se prononce contre l'accueil de réfugiés. Les deux pays mènent une politique de non-alignement militaire, et il n'y a pas de majorité parmi la population pour une adhésion à l'OTAN. Or, les partis politiques se prononcent de plus en plus en faveur de l'adhésion. La Suède et la Finlande coordonnent leur politique militaire et ont conclu des accords d'entraide en temps de paix. Une alliance en cas de guerre est en discussion. La Finlande mène une politique pragmatique envers la Russie. N'ayant pas aboli le service militaire obligatoire, la Finlande peut activer quelque 250.000 militaires. La Suède a aboli le service militaire obligatoire et dispose actuellement de quelque 120.000 militaires sous armes. Elle a pourtant l'intention d'augmenter ce chiffre. La Finlande a l'intention d'acheter des avions militaires et de renouveler sa flotte maritime de brise-glace.

Le représentant du groupe politique « déi gréng » ajoute que la position hostile des pays baltes envers la Russie se fait également remarquer au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et que cette attitude repose sur des faits historiques. L'orateur résume brièvement le contenu d'une conférence parlementaire, intitulée « a holistic approach to migration », à laquelle il a participé ensemble avec deux autres membres de la commission à Bruxelles.

Un membre du groupe politique DP fait observer que d'après ses informations, la Finlande est plutôt réservée en ce qui concerne les relations avec la Russie et ne semble pas y développer des sympathies. Le représentant de la sensibilité politique ADR explique que la Finlande se trouve entre la Russie et l'Estonie, et cherche à développer des relations avec les deux pays antagonistes, d'où ses positions plutôt modérées.

Luxembourg, le 9 mars 2016

La Secrétaire-administrateure,
Rita Brors

Le Président,
Marc Angel